

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA19 08 0189**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 mai 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Daniel Simon, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA19 08 0190**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2019.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2019.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0191**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA19 08 0192**

La première période de questions du public a lieu de 19 h 39 à 20 h 03

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Julio Denzel, 250 carré Benoit, (intervenant #1):

Parle de l'opportunité d'avoir un espace dans l'édifice de l'office National du Film pour y installer la Radio F M « La Voix de St-Lo », pour l'organisme Bon Courage qui s'occupe des jeunes.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous vous recommandons de communiquer avec le gouvernement fédéral qui est propriétaire du bâtiment.*

Monsieur Royal Morency, 1587, rue Beaudet, (intervenant #2):

Trouve inacceptable qu'il y ait de la saleté dans la rue et des morceaux de gazon arrachés durant les opérations de déneigement. Il se rappelle qu'en 1994-1995, un employé avait, avec le bombardier, arraché du gazon et avait été suspendu 2 semaines.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous entendons votre position, mais actuellement les employés qui sont normalement dédiés au nettoyage supportent les arrondissements inondés comme l'Île Bizard et Pierrefonds-Roxboro. Le ménage du printemps sera fait.*

Monsieur Mihai Barsan, 750, rue Crevier, (intervenant #3):

Demande l'abattage d'un arbre sur son terrain, les racines de l'arbre font gondoler le trottoir et bloquent le drain français. Mentionne avoir planté plusieurs arbres sur son terrain pour compenser la perte de la canopée. Il voudrait planter une autre essence d'arbre ayant des racines très limitées. Une dame l'a visité et a fait le constat qu'il faut respecter la canopée.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous reconnaissons vos efforts pour respecter la canopée, veuillez laisser vos coordonnées afin qu'un suivi soit effectué.*

---

**CA19 08 0193**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500013) :

CONSIDÉRANT	que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
CONSIDÉRANT	l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 mai 2019, Semaine de la sécurité civile.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce septième jour de mai de l'année deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0194**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500009) :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, Journée internationale des familles;
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
CONSIDÉRANT	que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 13 au 19 mai 2019, Semaine québécoise des familles.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce septième jour de mai deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0195**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500014) :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 16 mai, Journée internationale du vivre-ensemble en paix;
- CONSIDÉRANT que vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie;
- CONSIDÉRANT qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité des personnes et des cultures dans le monde, de préférer le dialogue, la négociation et l'entraide à l'affrontement;
- CONSIDÉRANT que les municipalités et les organisations de la société civile, y compris les milieux éducatifs et associatifs, jouent un rôle important à travers les activités qu'elles mènent pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les individus et les communautés;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 16 mai 2019, Journée internationale du vivre-ensemble en paix.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce septième jour de mai de l'année deux mille dix-neuf.
- 

**CA19 08 0196**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500010) :

- ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
- CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai, Journée internationale de la diversité biologique et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.
- EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce septième jour de mai deux mille dix-neuf.
- 

**CA19 08 0197**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500011) :

- ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1er au 7 juin;
- CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1er au 7 juin 2019, Semaine québécoise des personnes handicapées et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce septième jour de mai deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0198**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500012) :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 2 au 8 juin, Semaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 8 juin 2019, Semaine de la municipalité;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille dix-neuf.

---

**CA19 08 0199**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745008 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour 4 ans dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine - Soumission 19-17523.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les Entreprises Rose Neige</b> (9190-8673 Québec inc.)	<b>348 374,25 \$</b>
Entreprises Daniel Robert inc.	443 366,60 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	463 924,13 \$
Jardin Dion inc.	661 652,38 \$
Les Entreprises Ventec inc.	1 111 624,29 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises Rose Neige** (9190-8673 Québec inc.) le contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour 4 ans dans le cadre des objectifs du Plan de foresterie urbaine, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **348 374,25 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17523.
- 2.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0200**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745006 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation de 2 volets des travaux d'élagage cyclique et d'élagage ponctuel et d'urgence pour l'année 2019, avec la possibilité de prolongation d'une année – Soumission 19-17557.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux pour le sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	Volet 1, lot 3	Volet 2, lot 4
<b>Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)</b> (3087-5520 Qc inc.)	<b>387 471,50 \$</b>	<b>160 505,10 \$</b>
Arbo-Design inc.	399 568,63 \$	---

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour :

- a) des travaux d'élagage cyclique (volet 1 - lot 3), totalisant la somme de 387 471,50 \$
- b) des travaux d'élagage ponctuel et d'urgence (volet 2 – lot 4) totalisant la somme de 160 505,10 \$

avec la possibilité de prolongation d'une année pour les 2 volets, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17557.

2.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0201**

Soumis sommaire décisionnel numéro 197745007 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'essouchement pour l'année 2019 (lot 8), avec possibilité de prolongation d'un an - Soumission 19-17557.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)</b>	<b>96 895,18 \$</b>
Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1998) ltée	120 624,87 \$
Arboriculture de Beauce inc.	132 646,66 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)** le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'année 2019 (lot 8), avec possibilité de prolongation d'un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **96 895,18 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17557.

2.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0202**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378009 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et bordures sur diverses rues locales et pour le contrôle qualitatif pour l'année 2019 - Soumission 19-008.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Pavages Multipro inc.</b>	<b>870 685,61 \$</b>
Construction Bau-Val inc.	927 690,00 \$
Sintra inc. (Meloche, Division de Sintra)	941 065,00 \$
Uniroc Construction inc.	946 697,74 \$
Roxboro Excavation Inc.	1 147 628,05 \$

ATTENDU l'entente-cadre 1285142 conclue avec Groupe ABS inc. relative aux services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructure des arrondissements;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Pavage Multipro inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales pour l'année 2019, totalisant la somme de **870 685,61 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-008.
- 2.- D'autoriser une dépense de **813 724,87 \$** pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de **56 960,74 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'autoriser une dépense de 26 739,39 \$ en faveur de Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux, en vertu de l'entente-cadre 1285142.
- 5.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0203**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378011 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et bordures sur diverses rues locales et pour le contrôle qualitatif pour l'année 2019 - Soumission 19-013.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Construction Bau-Val inc.</b>	<b>2 596 890,00 \$</b>
Pavages Multipro inc.	2 653 758,76 \$
Meloche, Division de Sintra inc.	2 770 111,11 \$
Roxboro Excavation inc.	2 951 252,75 \$
Construction Viatek inc.	2 983 548,79 \$
Uniroc Construction inc.	3 072 441,33 \$
Ali Excavation inc.	3 685 330,17 \$

ATTENDU l'entente-cadre 1285142 conclue avec Groupe ABS inc. relative aux services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructure des arrondissements;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Bau-Val inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures

sur diverses rues locales, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **2 596 890 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-013.

- 2.- D'autoriser une dépense de **2 427 000 \$** pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de **169 890 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'autoriser une dépense de 87 831,70 \$ en faveur de Groupe ABS inc., conformément à l'entente-cadre 1285142.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0204**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378012 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de surveillance de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2019 - Soumission 19-007.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>IGF Axiom inc.</b>	<b>212 092,09 \$</b>

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **IGF Axiom inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **212 092,09 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-007.
- 2.- D'autoriser une dépense de 198 216,91 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 13 875,18 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0205**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378010 relatif à la soumission ouverte publiquement pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales – courtes sections - pour l'année 2019 – Soumission 19-012.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Ramcor Construction inc.</b>	<b>1 448 504,04 \$</b>

ATTENDU que le soumissionnaire a révisé son prix à la baisse, le nouveau prix étant 1 387 404,54 \$ ;

ATTENDU que le prix soumis par l'unique soumissionnaire dépasse largement le montant budgété pour ces travaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter la soumission ouverte publiquement le 3 avril 2019, pour la réalisation des travaux de réfection de chaussées, de trottoirs et de bordures sur les diverses rues locales – courtes sections - pour l'année 2019 – Soumission 19-012.

- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à retourner en appel d'offres public.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0206**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152005 relatif à la conclusion de deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire – Soumission 19-006.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

<b>Contrat numéro 1 :</b>		
<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>NOTE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>AXOR Experts-conseils inc.</b>	<b>1,11</b>	<b>1 198 671,86 \$</b>
WSP Canada inc.	1,03	1 248 915,94 \$
FNX-INNOV inc.	0,99	1 291 456,69 \$
GHD Consultants limitée	0,95	1 337 446,69 \$
Tetra Tech QI inc.	0,92	1 378 837,69 \$

<b>Contrat numéro 2 :</b>		
<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>NOTE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>WSP Canada inc.</b>	<b>1,45</b>	<b>893 413,24 \$</b>
FNX-INNOV inc.	1,39	918 707,74 \$
GHD Consultants limitée	1,35	946 100,53 \$
Tetra Tech QI inc.	1,29	982 173,94 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De conclure avec la firme **AXOR Experts-Conseils inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour le contrat numéro un (1), soit pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 198 671,86 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre 19-006.
- 2.- De conclure avec la firme **WSP Canada inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour le contrat numéro deux (2), soit pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **893 413,24 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre 19-006.
- 3.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0207**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces, de pose de conduites d'égouts, d'aqueduc et de fondations granulaires de rue, ainsi que pour des travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et de piste cyclable dans le projet résidentiel Bois-Franc et pour le contrôle qualitatif des matériaux – Soumission 19-003.



ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenue sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	NOTE	MONTANT
IGF Axiom inc.	2,65	310 326,15 \$

ATTENDU l'entente-cadre 1285089 conclue avec Englobe Corp relative aux services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructure des arrondissements;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **IGF Axiom inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces, de pose de conduites d'égouts, d'aqueduc et de fondations granulaires de rue, ainsi que pour des travaux de pavage, de trottoirs, de bordures et de piste cyclable dans le projet résidentiel Bois-Franc, totalisant la somme de **310 326,15 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-003.
- 2.- D'autoriser une dépense de **290 024,44 \$** pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de **20 301,71 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'autoriser une dépense de 29 308,29 \$ en faveur de Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux, en vertu de l'entente-cadre 1285089.
- 5.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0208**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058010 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de conception de plans et devis, de gestion et de surveillance des travaux de mise aux normes d'un éclairage de sentier au DEL dans les parcs Harris et l'Archevêque – Soumission 19-511

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Tetra Tech QI inc.	56 860,89 \$
Axor Experts-Conseils inc.	64 914,89 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Tetra Tech QI inc.** le contrat pour des services professionnels de conception de plans et devis, de gestion et de surveillance des travaux de mise aux normes d'un éclairage de sentier au DEL dans les parcs Harris et l'Archevêque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **56 860,89 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-511.
2. D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0209**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058009 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et pour la surveillance de travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage sportif au DEL dans le parc Chamberland - Soumission 19-510.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>FNX-INNOV inc.</b>	<b>52 310,56 \$</b>
GBI Experts-Conseils inc.	58 293,47 \$
GHD Consultants ltée	73 534,56 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **FNX-INNOV inc.** le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et pour la surveillance de travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage sportif au DEL dans le parc Chamberland, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **52 310,56 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-510.
- 2.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0210**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220009 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un Médialab à la Bibliothèque du Boisé - Soumission 19-504.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les Entreprises de construction Profil inc.</b>	<b>40 732,19 \$</b>
Construction Bush inc.	53 758,99 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises de construction Profil inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'un Médialab à la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **48 132,19 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-504.
- 2.- D'autoriser une dépense de 40 732,19 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 7 400 \$, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA19 08 0211**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058011 relatif à l'octroi d'un contrat pour un mandat d'assistance à la préparation de documents d'appel d'offres et au suivi de la réalisation d'une étude de mobilité en lien avec les projets de développement dans trois secteurs - Soumission 19-515.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Groupe Intervia inc.</b>	<b>44 165,35 \$</b>
WAP Canada inc.	62 803,37 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Intervia inc.** le contrat pour un mandat d'assistance à la préparation de documents d'appel d'offres et au suivi de la réalisation d'une étude de mobilité en lien avec les projets de développement dans trois secteurs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **44 165,35 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-515.
- 2.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679005 relatif à une dépense en faveur de WM Québec inc. pour la disposition des résidus de balais de rues pour l'année 2019 - Entente-cadre 1253901.

ATTENDU l'entente-cadre 1253901 relative à la disposition des résidus de balais de rues et de dépôts à neige;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 112 330,58 \$, taxes incluses, en faveur de WM Québec inc. pour la disposition des résidus de balais de rues pour l'année 2019, en vertu de l'entente-cadre 1253901 (soumission 18-16362).
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0213**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745010 relatif à une dépense en faveur de Les compteurs Lecompte ltée pour l'achat de compteurs d'eau en vertu d'une entente-cadre.

ATTENDU l'entente-cadre 1312291 relative à la fourniture de compteurs d'eau et de débitmètre pour une période de vingt-quatre mois;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 51 267,93 \$, taxes incluses, en faveur de Les compteurs Lecompte ltée pour l'achat de compteurs d'eau pour remplacer certains compteurs existants, et pour l'ajout de compteurs pour les nouvelles constructions, en vertu de l'entente-cadre 1312291.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0214**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679004 relatif à une dépense en faveur de Bau-Val CMM, de Tech-Mix et de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vertu d'ententes-cadres.

ATTENDU les ententes-cadres 1339586, 1339751 et 1339665 pour la fourniture d'enrobés bitumineux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 300 000 \$ en faveur de Bau-Val, de Tech-Mix et de Construction DJL inc. pour la fourniture d'enrobés bitumineux, en vertu des ententes-cadres 1339586, 1339751 et 1339665.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0215**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879006 relatif à des dépenses pour l'achat du mobilier de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent – Entente cadre 1013950.

ATTENDU l'entente-cadre 1013950 relative à l'acquisition, sur demande, de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoint;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 26 836,74 \$ en faveur de Bouty pour l'achat du mobilier de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, en vertu de l'entente-cadre 1013950.
- 2.- D'autoriser une dépense de 2 400,68 \$ en faveur de ADI pour l'achat du mobilier de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0216**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679007 relatif à des dépenses additionnelles pour terminer la saison hivernale 2018/2019.

ATTENDU les résolutions numéros CA15 080652, CA18 080509 et CA18 080572 octroyant des contrats de 27 019,13 \$ à J.M. Contach enr. pour la location de machinerie avec opérateur pour 5 saisons hivernales, de 1 601 601,74 \$ à 3024407 Canada inc. (Entreprises Vaillant 1994) et de 73 296,57 \$ à Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc. pour le service de remorqueuses pour la saison 2018/2019;

ATTENDU les précipitations de neige abondantes (215 cm au sol), les nombreux épisodes de verglas et les opérations de déglçage effectuées au cours de la saison hivernale 2018/2019;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier les dépenses suivantes pour terminer la saison hivernale 2018/2019 :
  - 20 100,80 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à 3024407 Canada inc. (Entreprises Vaillant 1994 pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs pour 5 saisons (soumission 15-14609)
  - 23 772,52 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Les déneigements et remorquages SMR (1990) inc. pour le service de remorqueuses desservant les 9 secteurs de déneigement (soumission 18-17040)
  - 11 158,90 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à M.J. Contach enr. Pour le service de remorqueuses desservant les 9 secteurs de déneigement (soumission 18-17242).
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0217**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et de la Bibliothèque du Boisé pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et de la Bibliothèque du Boisé pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0218**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195369001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement d'une unité de refroidissement de la salle des serveurs de la mairie de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement d'une unité de refroidissement de la salle des serveurs de la mairie de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0219**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197810001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement des portails d'entrée de la cour arrière des ateliers municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratif et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement des portails d'entrée de la cour arrière des ateliers municipaux.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0220**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1192410002 relatif à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements capitalisables ainsi que la réalisation de travaux de protection dans les bâtiments de l'Arrondissement en 2019 pour un montant n'excédant pas 420 000 \$.

ATTENDU que dans son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 ainsi qu'à son report PTI 2018, l'Arrondissement a planifié l'acquisition de divers équipements ainsi que la réalisation de travaux de réfection et mise aux normes de ses bâtiments, et ce, financé à même son Fonds de roulement;

ATTENDU que la Division des sports et installations doit procéder à l'acquisition d'équipements de sécurisation d'événements qui seront utilisés lors de rassemblements populaires dans les parcs Marcel-Laurin, Hartenstein et Beudet;

ATTENDU que des travaux de réfection doivent être effectués dans les deux (2) salles de danse au Centre des loisirs, ainsi qu'à la plate-forme de transport vertical de la Mairie;

ATTENDU que l'unité de climatisation de la salle des serveurs à la Mairie doit être remplacé;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser, pour l'exercice financier 2019, l'utilisation du Fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements capitalisables ainsi que la réalisation de travaux de protection dans les bâtiments de l'Arrondissement pour un montant n'excédant pas 420 000 \$.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0221**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220006 relatif à la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme « Ville amie des abeilles ».

ATTENDU que « Bee City Canada » est une organisation qui a été fondée en 2016 et dont la mission principale est d'inciter diverses entités (villes, municipalités, premières nations, écoles, entreprises, etc.) à s'engager dans la protection des pollinisateurs;

ATTENDU que l'adhésion de l'Arrondissement au programme fera de Saint-Laurent la première entité au Québec à être officiellement désignée « Ville amie des abeilles » et consolidera ainsi sa position de meneur dans la cause environnementale pour les années à venir;

ATTENDU que les actions entreprises depuis plusieurs années par l'Arrondissement pour la protection de la biodiversité remplissent déjà en grande partie les prérequis;

ATTENDU que les projets en cours et prévus sur le territoire laurentien concordent avec les objectifs du programme;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature du formulaire de candidature pour l'adhésion au programme « Ville amie des abeilles ».
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0222**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197957001 visant à autoriser la Direction des travaux publics à déposer la candidature de l'arrondissement de Saint-Laurent visant la participation au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

ATTENDU que depuis 2009, le développement des transports actifs a été placé au cœur des orientations de l'Arrondissement en matière de transport;

ATTENDU que cet engagement a d'ailleurs été renouvelé en 2017, à l'occasion de l'adoption du second document de planification stratégique de l'Arrondissement, à savoir le Plan local de déplacement (PLD);

ATTENDU que le Programme d'aménagement urbain - Enfants (PAU-Enfants) vise à tirer profit de tous les espaces publics ou les parcours scolaires disponibles pour créer de nouvelles formes d'aménagement urbain actif, ludique, sécuritaire et universellement accessible conçu par les enfants et pour les enfants;

ATTENDU que le PAU-Enfants s'inscrit dans la vision du Programme des rues piétonnes et partagées du SUM et est mis en place pour permettre aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les espaces publics ou les parcours scolaires;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite proposer le projet d'élargissement du trottoir de la rue Chameran entre le boulevard Deguire et la rue Bleignier, permettant d'améliorer la qualité de déplacement des 300 à 400 élèves de l'école Henri-Beaulieu qui empruntent cette rue quotidiennement;

ATTENDU que l'obtention d'une telle subvention permettra à l'Arrondissement de réaliser un plus grand nombre de kilomètres de trottoirs afin d'améliorer la qualité de vie des marcheurs sur son territoire tout en permettant aux citoyens de réduire leur empreinte écologique;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des travaux publics à déposer la candidature de l'Arrondissement visant sa participation au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0223**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745009 visant à approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux public pour l'année 2019 pour un montant maximum de 95 000 \$.

ATTENDU que la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics acquiert année après année nombre de végétaux pour maintenir son patrimoine horticole;

ATTENDU qu'un nombre considérable de bulbes, d'annuelles, de vivaces et d'arbustes sont ainsi plantés contribuant à faire de l'Arrondissement un endroit agréable où il fait bon vivre, tant sur les boulevards, dans les bâtisses publiques ou dans les parcs;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la liste des pépinières (fournisseurs) pour l'achat de végétaux par la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics pour l'année 2019, pour un montant maximum de 95 000 \$.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0224**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196747005 relatif à l'octroi d'une contribution financière à quatre résidents de Saint-Laurent, pour leur participation au tournoi de soccer « Players Showcase 2019 – Boys » U17 AAA masculin, qui s'est tenu à Las Vegas, du 8 au 10 mars 2019.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière individuelle de 395 \$ à quatre résidents de Saint-Laurent, représentant un montant total 1 580 \$, pour leur participation au tournoi de soccer « Players Showcase 2019 – Boys » U17 AAA masculin, qui s'est tenu à Las Vegas, du 8 au 10 mars 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0225**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299009 relatif à une contribution financière non récurrente au Club de Bridge Loisirs Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 25<sup>ème</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que dans le cadre des activités entourant ses 25 années d'existence, le Club de Bridge Loisirs Saint-Laurent organise un événement festif qui se tiendra le 19 juin 2019, au Centre des loisirs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Club de Bridge Loisirs Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 25<sup>ème</sup> anniversaire de fondation.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0226**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909002 relatif à un don au Club Lions Saint-Laurent pour l'année 2019 et à l'octroi d'une contribution financière en soutien aux activités entourant son 30<sup>ème</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance de Saint-Laurent dans la catégorie « groupes humanitaires »;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2019;
- 2.- D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ au Club Lions de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 30<sup>ème</sup> anniversaire de fondation;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0227**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190597001 relatif à la programmation événementielle estivale 2019.

ATTENDU la mise sur pied de la Table d'événements publics regroupant les divisions des Bibliothèques et de la culture, des Loisirs et du développement social, des Sports et des installations, des Communications et des relations avec les citoyens et finalement, de l'Environnement et de la protection du territoire;

ATTENDU le Plan local de développement culturel (2018-2021) et le Plan d'action intégré en développement social (2017-2021) de l'Arrondissement;

ATTENDU que les événements de la période estivale contribuent à favoriser une meilleure cohésion sociale, en permettant à l'ensemble de nos citoyens de faire connaissance et de fraterniser dans un cadre festif;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver la programmation événementielle estivale 2019;
- 2.- D'autoriser les chefs des divisions de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les contrats qui s'y rattachent.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0228**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984006).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 mars et le 1<sup>er</sup> mai 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0229**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Mme Birgit W. Nørgaard, invitée d'honneur du cocktail organisé par l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec, le mardi 14 mai aux bureaux McCarthy Tétrault à Montréal.

1 billet à 57,49 \$ avec taxes.

**57,49 \$**

- Soirée levée de fonds du Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent intitulée « Invente-moi un avenir »; le vendredi 24 mai au Centre des loisirs de Saint-Laurent.

1 billet à 150,00 \$

**150,00 \$**

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0230**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499010 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 2581, rue De Miniac dans la zone I05-005 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements et ayant pour objet de permettre l'usage de vente au détail à une entreprise manufacturière de produits alimentaires.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20190401) ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 17 avril 2019 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel pour la propriété située au 2581, rue De Miniac dans la zone I05-005 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet de permettre l'usage de vente au détail à une entreprise manufacturière de produits alimentaires, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 10 avril 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0231**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499007 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 85, rue Hébert, dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement dans la cour avant secondaire d'une habitation unifamiliale jumelée dont deux empiètements dans la cour avant secondaire et une distance de la ligne de propriété qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 85, rue Hébert, dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement dans la cour avant secondaire d'une habitation unifamiliale jumelée dont deux empiètements dans la cour avant secondaire et une distance de la ligne de propriété qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0232**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3300, rue Griffith dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190404);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3300, rue Griffith dans la zone B14-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0233**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7044, chemin Saint-François dans la zone I04-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190404);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 7044, chemin Saint-François dans la zone I04-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

Les travaux d'agrandissement prévus doivent être terminés dans un délai de cinq ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0234**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1425, rue O'Brien dans la zone H13-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190405);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 avril 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1425, rue O'Brien dans la zone H13-020 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que soumise dans les plans reçus le 11 avril 2019, à la suite de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0235**

Le règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1194903001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2019, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem ,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0236**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1184903001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2019, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem ,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0237**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-117 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1197602001).

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-117 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0238**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893009 relatif à la délégation au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que le poste de chef de division, voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent est comblé temporairement depuis octobre 2017 à la suite du départ de son détenteur;

ATTENDU qu'afin de procéder au comblement, le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent délègue son pouvoir au Service central des ressources humaines afin qu'il administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déléguer au Service central des ressources humaines de la Ville de Montréal, le pouvoir d'administrer le processus de comblement du poste de chef de division voirie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0239**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469001 relatif à l'abolition d'un poste permanent d'agent technique en urbanisme, à la création d'un poste permanent professionnel d'agent de

recherche et à la création d'un poste temporaire professionnel de conseiller en aménagement à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'un exercice de réflexion a été entamé en 2018 dans l'optique de déterminer les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la Division de l'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste permanent d'agent technique en urbanisme (poste : 55710 / emploi : 788330 / groupe de traitement 11), de créer un poste permanent professionnel d'agent de recherche (emploi: 499810 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 001) et finalement, de créer un poste temporaire professionnel de conseiller en aménagement (emploi : 402860 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 002) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'agent technique en urbanisme (poste : 55710 / emploi : 788330 / groupe de traitement 11) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 2.- De créer un poste de permanent professionnel d'agent de recherche (emploi : 499810 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 001) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- 3.- De créer un poste temporaire professionnel de conseiller en aménagement (emploi : 402860 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 002) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0240**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469002 relatif à la création d'un poste temporaire d'agent(e) - travaux publics et ingénierie à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des communications et relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement ;

ATTENDU la population, les besoins et les attentes des citoyens de l'Arrondissement en constante croissance depuis plus d'une décennie et l'offre de services existant;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire d'agent – travaux publics et ingénierie (emploi : 721140 - SBA: xx8600, groupe de traitement 008) jusqu'au 31 décembre 2019, à la Section du service à la clientèle, Division des communications et relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0241**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469003 relatif à l'abolition d'un poste temporaire de chargé de communication et à la création d'un poste permanent de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

ATTENDU l'analyse des besoins et le départ à la retraite d'une chargée de communication en juin 2019 ;

ATTENDU qu'un nouveau poste permanent de chargé de communication est rendu nécessaire, notamment dans ce contexte de charge de travail, ainsi que dans le cadre des nouvelles orientations de la Direction d'arrondissement visant, entre autres, la mobilisation du personnel, l'expérience client et un alignement stratégique basé sur le modèle agile;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste permanente de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire de chargé de communications (poste : 74502 / emploi : 406810 / SBA : 311922) à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.
- 2.- D'autoriser la création d'un poste permanent de chargé de communication (emploi : 406810 / SBA : XX0086, groupe de traitement 001) à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM).

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0242**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469004 relatif à la création d'un poste temporaire de conseiller en planification à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que l'Arrondissement connaîtra une évolution remarquable en matière de transport lors des prochaines années avec l'implantation du REM ;

ATTENDU que plusieurs autres chantiers majeurs sont prévus dans les années à venir, tant par le Ministère des transports du Québec, la Ville de Montréal que par la Société de transport de Montréal;

ATTENDU l'évaluation faite par la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, concluant qu'il est nécessaire d'autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification à la section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie ;

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central concernant la création d'un poste temporaire de conseiller en planification jusqu'au 31 décembre 2019 (emploi : 302240 / SBA : XX8600, groupe de traitement 002) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification jusqu'au 31 décembre 2019 (emploi : 302240 / SBA : XX8600, groupe de traitement 002) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0243**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469006 relatif à l'abolition d'un poste permanent d'inspecteur du cadre bâti à la Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et autoriser la création d'un poste permanent d'agent technique en ingénierie municipale à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'analyse des besoins et considérant la difficulté à combler ce poste de façon adéquate vue l'expertise nécessaire ;

ATTENDU que la Division des études techniques et de l'ingénierie possède déjà l'expertise nécessaire à la réalisation de ces tâches ,

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (poste : 78484 / emploi : 721750 / SBA : XX8600) à la Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et, de créer un poste permanent d'agent

technique en ingénierie municipale (emploi : 789310 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 011) à la Division des études techniques et l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (poste : 78484 / emploi : 721750 / SBA : XX8600) à Division des permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ;
- 2.- De créer un poste de permanent d'agent technique en ingénierie municipale (emploi : 789310 / SBA : XX8600 / groupe de traitement 011) à la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0244**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469007 relatif à la création d'une banque d'heures d'agent de bureau à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ATTENDU le congé sans solde de courte durée de l'agent de bureau qui comblait ce poste en permanence (poste: 31779 / emploi :792820 / groupe de traitement 005);

ATTENDU la difficulté à combler ce poste de façon adéquate pour une courte période de temps et que la Division des ressources humaines de l'Arrondissement, souhaite profiter de l'occasion pour créer une banque d'heures d'agent de bureau;

ATTENDU que la création de cette banque d'heures servira, entre autres, à stabiliser l'équipe concernée étant donné les mouvements de personnel et les absences anticipées pendant la période estivale 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures d'agent de bureau de 1120 heures (emploi : 792820 - SBA: XX8600, groupe de traitement 005) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque de 1120 heures d'agent de bureau (emploi : 792820 - SBA: XX8600, groupe de traitement 005) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0245**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469005 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Hamid Benheddi (matricule 100008492) employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section du CDL et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 40823 – emploi : 600470 - centre d'opération : 304726), sans effet rétroactifs.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0246**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191469008 relatif à la prolongation de deux postes temporaires de cols blancs à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de deux postes temporaires d'inspecteurs horticulture et arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un mandat ne dépassant pas le 31 décembre 2019, à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger deux postes temporaires d'inspecteurs horticulture et arboriculture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour un mandat ne dépassant pas le 31 décembre 2019 (postes 71785 et 71786 - Emploi 755610 / SBA: XX8600), à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0247**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893010 relatif à la création d'un poste temporaire de secrétaire d'arrondissement à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'absence pour une durée indéterminée de la secrétaire recherchiste (poste: 55700, emploi: 399910, groupe de traitement: 002) à la Direction des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement);

ATTENDU qu'il est souhaitable de procéder à la création d'un poste temporaire de secrétaire d'arrondissement (emploi: 209420, groupe de traitement: FM 07), à la Direction des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement, et ce, jusqu'au retour de la secrétaire recherchiste;

ATTENDU que cette création temporaire permettra d'assurer le soutien de l'équipe, d'assurer le bon déroulement des opérations du greffe de l'Arrondissement soit, entre autres de fournir aux conseillers municipaux le soutien nécessaire à l'organisation, à la tenue et au suivi des assemblée du conseil d'arrondissement, incluant la rédaction et la diffusion des décisions prises par le conseil, le tout dans le respect de dispositions légales et réglementaires;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire de secrétaire d'arrondissement (emploi : 209420 – SBA : xx8600) à la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA19 08 0248**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron partage son impression sur le fait qu'elle a vu, en compagnie de M. DeSousa, un renard sur le territoire de l'arrondissement.
- Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux à la communauté musulmane à l'occasion de la fête du Ramadan et mentionne que la fermeture de l'Écocentre.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
  - les dates des ventes-débarras pour 2019 peuvent être consultées dans la publication de l'arrondissement « Le Bulletin de Saint-Laurent »;
  - remercie les bénévoles pour le nettoyage au Boisé Marcel-Laurin;
  - jusqu'au 17 mai pour s'inscrire au le concours maisons fleuries;



- distribution de prix de l'Ordre des architectes;
  - 18 mai, journée de distribution de compost au Travaux publics;
  - activités à la Bibliothèque du Boisé le samedi 25 mai dans le cadre de la Journée internationale de la Biodiversité;
  - certification de VertCité comme organisme écoresponsable;
  - remerciements aux employés pour l'aide aux sinistrés des inondations à l'île Bizard ainsi qu'à Roxboro-Pierrefonds;
  - remerciements à la Maison de l'enfance;
  - offre ses vœux à l'occasion des fêtes musulmanes.
- Le conseiller Jacques Cohen énumère les prochaines dates des ventes-débarras, mentionne la marche juive et informe les adeptes du vélo.

---

**CA19 08 0249**

La deuxième période de questions du public se tient de 21 h 31 à 21 h 36

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent, intervenant no. 4 :

- Traite de plusieurs sujets, dont le mauvais travail de déglacage et de déneigement sur sa rue. Il mentionne avoir lui-même procédé au déglacage de 3 puisards, précise que le pavage traîne en longueur à la suite d'une fuite d'aqueduc et termine en disant que de nouveaux lampadaires ont été installés, mais qu'ils ne sont pas branchés.

*Réponse (Alan DeSousa) : concernant les nouveaux lampadaires, Hydro-Québec, en collaboration avec l'arrondissement, procède actuellement au changement de 1 400 lampadaires.*

---

**CA19 08 0250**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 36.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.

---